

Techniciens Supérieurs du Ministère de l'Agriculture (TSM^A) : un séminaire utile pour construire l'avenir du métier

Le ministère de l'Agriculture a organisé un séminaire consacré aux techniciens supérieurs (TSM^A) le 9 avril dernier. Cette journée de travail a réuni les organisations syndicales, l'administration et des acteurs de terrain autour d'un objectif clair : réfléchir collectivement à l'évolution du métier.

Préparation à l'examen professionnel IAE 2026 : un dispositif complet pour accompagner les agents

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des IAE au titre de 2026.

Ouverture de l'examen professionnel de secrétaire administratif – Session 2027

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de 2027.

Ancienneté dans le service et mobilité vers les DOM/TOM

La prise en charge des frais de transports et de déménagement d'un agent vers une nouvelle affectation dans les DOM/TOM dépend de son ancienneté dans le service...

Appel à candidatures 2026 : accès au corps des administrateurs de l'État par le « tour extérieur »

Lancement de la campagne 2026 de sélection au tour extérieur pour l'accès au corps des administrateurs de l'État. Cette procédure constitue une opportunité majeure d'évolution

professionnelle pour les agents de catégorie A souhaitant accéder à des fonctions de haut encadrement.

Entretiens professionnels au titre de 2025 : c'est parti !

Lancement de la campagne des entretiens professionnels au titre de 2025.

Prolongation de la campagne d'entretiens professionnels jusqu'au 30 avril 2026

Article mis à jour le 25 mars 2026.

Préparation à la sélection sur liste d'aptitude IPEF – Session 2026

Mise en place un dispositif d'accompagnement destiné aux agents souhaitant se porter candidats à la sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) par la voie de la liste d'aptitude (LA-IPEF) au titre de la session 2026.

Accès au corps des IPEF : un nouvel arrêté fixe les règles de la sélection professionnelle

Un arrêté du 19 février 2026, publié au Journal officiel du 27 février 2026, précise les modalités de la sélection professionnelle préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

Campagne de mobilité générale 2026

La campagne de mobilité générale du ministère de l'Agriculture (campagne printemps 2026 et campagnes du fil de l'eau) fait l'objet d'un Flash info #RH en date du 23 février 2026.

Rupture conventionnelle dans la Fonction publique : le

dispositif est pérennisé

La rupture conventionnelle pour les fonctionnaires est maintenue dans le droit commun. Le dispositif, expérimenté depuis 2020, devient pérenne.

Bilan de la gestion du corps interministériel des attachés d'administration de l'État (CIGEM)

Le bilan de la gestion du corps interministériel des attachés d'administration de l'État (AAE) dresse un constat clair : si la création du CIGEM a permis des avancées réelles en matière de mobilité et de décloisonnement des parcours, les attachés restent confrontés à de fortes difficultés d'attractivité, de reconnaissance et de déroulement de carrière.

Le calendrier des concours et des examens professionnels du ministère de l'agriculture

pour 2026

Parution de la note de service concernant la programmation des concours et des examens professionnels du MAASA pour l'année 2026.

Rémunérations des agents publics : salaires, primes et inquiétudes sur la politique du gouvernement

Analyse faisant suite au courrier intersyndical adressé au Premier ministre le 16 janvier et un éclairage sur la mission d'évaluation des primes et indemnités des agents publics révélée par Acteurs publics.

Modalités du concours pour le recrutement du corps d'ingénieurs des eaux, des ponts et des forêts (IPEF)

Un arrêté du 16 janvier 2026, publié au Journal officiel du 20 janvier 2026, précise les modalités d'organisation, la nature

et le programme des épreuves du concours externe sur titres et travaux pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

Rupture conventionnelle : une incertitude grandissante dans la fonction publique

Introduite au 1er janvier 2020, la rupture conventionnelle dans la fonction publique devait permettre, à titre expérimental, de sécuriser des départs négociés entre les agents et leur administration. Cinq ans plus tard, alors que le dispositif arrive à son terme, son avenir reste suspendu à des choix politiques et budgétaires encore loin d'être tranchés.

Formation « IAE et attaché : cadres de proximité » – Sessions 2026

Un accompagnement structurant pour les nouveaux cadres – Sessions 2026.

Examens professionnels 2026 : tout savoir sur l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien (TSMA)

Examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture ouverts au titre de l'année 2026.

Concours et examen professionnel des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV)

Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire et dispositif de préparation – Session 2026

Concours interne 2026 : devenir élève ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (IAE)

Concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de
l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2026

Résultats avancements de grade au choix au titre de l'année 2026 et résultats pour l'accès à l'échelon spécial d'attaché et IAE hors classe au titre de l'année 2025

Les résultats des avancements de grade au choix, pour les
corps des filières administrative, technique et formation
recherche viennent d'être portés à notre connaissance.
L'article sera mis à jour dès que les résultats manquants de
certaines filières nous seront communiqués.

Examen professionnel des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de 2025

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des IAE au titre de 2025.

Réforme des IRA – Groupe de travail DGAFP du 25 novembre 2025

Un groupe de travail a été constitué par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour travailler sur un projet de réorganisation des Instituts régionaux d'administration (IRA) qui doit déboucher sur la création d'un établissement public national, à brève échéance (Janvier 2027).

Recours aux contractuels dans la fonction publique : entre variable d'ajustement et nécessité de service public

La députée Céline Thiébault-Martinez a présenté, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, un rapport budgétaire sur la mission Transformation et fonction publiques. La seconde partie de son rapport dresse un constat lucide sur l'augmentation du nombre de contractuels et sur les risques d'un modèle public à deux vitesses.

Résultats des promotions au choix : publication du 22 octobre 2025

Les résultats des promotions au choix au titre de 2025 pour les corps administratifs et techniques ont été publiés sur le site Intranet du MAASA.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir [la note de service](#) et [notre article](#)).

Pour la filière administrative au titre de l'année 2025

- [Promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs](#)
- [Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'État](#)

Pour la filière technique au titre de l'année 2025

- [Promotion au choix dans le corps des techniciens supérieurs](#)
- [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement](#)

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

Pour la CFDT-Agriculture, l'exercice des promotions s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, les agents promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.

Si la CFDT-Agriculture ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotions, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.

La [CFDT-Agriculture](#) se tient à votre disposition.

Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2026

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2025-633 du 7 octobre 2025) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2026 vient de paraître. Date limite des inscriptions au 14 novembre 2025.

Dispositifs de préparation aux concours internes et externes pour l'accès aux corps des techniciens supérieurs du MASA

Note de service concernant la formation de préparation aux concours internes des techniciens supérieurs 2026 pour les grades supérieur et principal.

Dispositif de préparation au concours interne 2026 d'accès au corps des IPEF

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-615 du 3 octobre 2025 relative au dispositif de préparation conçu pour accompagner les candidats souhaitant présenter le concours interne d'accès au corps des IPEF.

Techniciens supérieurs : Ouverture de concours externes et internes pour 2026

Plusieurs concours externes et internes sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2026.

Organisation de la

préparation au tour extérieur des administrateurs de l'État (TEAE) – Session 2026

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) organise la préparation à la session 2026 du tour extérieur des administrateurs de l'État (TEAE). Cette voie d'accès constitue une opportunité de promotion interne pour les agents souhaitant intégrer ce corps d'encadrement supérieur interministériel.

Retour au MASA après une affectation en PNA

Position normale d'activité (PNA) : quesako ???

Publié en avril 2008, le décret organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État, permet d'affecter les agents d'un ministère dans les établissements publics qui sont sous sa tutelle, mais également dans les services et établissements publics d'autres départements ministériels. Le MASA et le MTE sont les deux plus importants utilisateurs de de cette position.

Ce dispositif permet notamment de pallier à l'impossibilité de

détacher un agent dans un corps correspondant du ministère ou de l'établissement public d'accueil. En revanche, cette position ne permet pas d'exercer des fonctions autres que celles prévues par le statut de son corps ; dans un tel cas, un détachement est obligatoire.

L'agent est affecté par son ministère d'origine dans le ministère ou l'établissement d'accueil pour une durée de trois années. Quatre mois avant la fin de cette période, l'administration d'accueil fait connaître à l'administration d'origine son souhait de renouveler ou non cette affectation.

Pendant toute la durée pendant laquelle l'agent est affecté en position normale d'activité (PNA), l'agent reste géré par son administration d'origine sous réserve que tout ou partie de cette gestion n'ait pas été déléguée à l'administration d'accueil. **L'administration d'accueil rémunère l'agent et intègre ce dernier dans ses campagnes de modulation indemnitaire.** Ainsi, un agent du ministère chargé de l'agriculture (MASA) affecté en PNA au MTE restera géré par le MASA et sera rémunéré par le MTE.

Depuis la réforme de 2020, les agents sont placés en PNA pour une durée de trois ans, renouvelable sans limite. **Quatre mois avant la fin de cette période, l'administration d'accueil fait connaître à l'administration d'origine sa volonté de renouveler ou non l'affectation de l'agent.**

Et après ...

Dans le cas où l'administration d'accueil ne souhaiterait pas renouveler la période de trois ans de PNA, l'agent serait réintégré au MASA, au besoin sans affectation de manière provisoire. Cette règle ne doit pas masquer les difficultés actuellement rencontrées par les ministères dans la gestion de leurs effectifs, difficultés précédemment évoquées dans notre article relatif aux fins de détachement (à relire [ICI](#)). Il convient par ailleurs de rappeler que les agents se retrouvant

sans affectation ne perçoivent pas d'IFSE.

L'agent peut en tout état de cause demander à tout moment une mutation pour revenir dans son ministère d'origine. **Il n'est pas prioritaire pour être affecté sur un poste mais peut bénéficier comme tout fonctionnaire des priorités légales de mutation si elles s'appliquent à sa situation.**

A l'instar des retours de détachement, il convient que l'agent soit actif dans sa recherche de poste. La bourse de l'emploi reste le site à consulter régulièrement : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/>. La note de service dédiée aux lignes directrices de gestion relatives à la politique de mobilité indique par ailleurs que « chaque agent peut (...) demander un rendez-vous personnalisé avec l'IGAPS territorialement compétent, qui le conseillera et l'orientera vers les postes et structures répondant à son profil et ses attentes, et l'appuiera tout au long de sa démarche de mobilité » (liste et coordonnées des IGAPS [ICI](#)).

Si vous anticipez de possibles difficultés financières liées à votre retour au MASA, il convient de contacter l'assistante sociale compétente (liste et coordonnées [ICI](#)).

Dans les faits

En effet, même si la jurisprudence du Conseil d'État a constamment rappelé que tout fonctionnaire a droit à une affectation dans un délai raisonnable, la réalité des faits a démontré, notamment au MASA, que des agents peuvent rester sans affectation précise, voire sans mission temporaire, pendant plusieurs mois. **Cela risque de ne pas s'améliorer dans un contexte de disette budgétaire, d'autant plus que la candidature d'un agent du MASA affecté en PNA dans un autre département ministériel qui chercherait à revenir au MASA est considérée comme une candidature externe, ce qui implique que le choix de l'administration s'effectue en fonction des disponibilités en emplois budgétaires.** Concernant la politique

de recrutement en 2026, nous en saurons probablement plus après la tenue prochaine du CSAM budgétaire.

Le cycle annuel de mobilité pour 2026 n'est pas encore annoncé ; les publications et les candidatures interviendront entre le 1^{er} et le 31 mars 2026 pour une prise de poste théorique au 1^{er} septembre 2026. Reste les campagnes « au fil de l'eau » qui permettent à l'administration de publier à tout moment des vacances de poste ; un délai minimum d'un mois devant intervenir entre la date de publication des résultats et la date de prise des fonctions.

En effet, la consommation du plafond d'emplois s'impute sur l'administration d'accueil qui rémunère l'agent sur sa masse salariale (titre II).

La mobilité s'effectue dans le respect des priorités légales de mutation (suppression de poste dans le cadre d'une restructuration de service, rapprochement de conjoint, situation de handicap, ...).

La [note de service 2023-801 du 21/12/2023](#) relative à la politique de mobilité en vigueur au MASA précise qu'en tout état de cause, au-delà du parcours professionnel, l'administration prend en compte le fait qu'un agent revienne au MASA étant donné que son affectation en PNA dans un autre ministère n'est pas prolongée.